

Vannes, le 5 novembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTRAT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

#### Signature du 2e contrat entre l'ARS Bretagne et le Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique

L'ARS Bretagne et le Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique ont signé ce mardi 5 novembre un nouveau contrat hospitalier de territoire (CHT). Ce dispositif régional de l'ARS Bretagne accompagne la déclinaison des projets médicaux-soignants afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique sur l'ensemble des territoires.



*Au premier rang les signataires de gauche à droite : Isabelle Leborgne-Roudaut pour l'EPSM Morbihan, Philippe Couturier pour le CHBA, les CH de Ploërmel, Josselin et Belle-Ile et l'EHPAD de Malestroit, Elise Noguéra directrice générale de l'ARS Bretagne et Franck Hilton pour le CH Basse Vilaine.*

## Un nouveau contrat, 5 axes prioritaires

Le nouveau contrat hospitalier du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique couvre la période 2024/2028. Il capitalise sur le bilan positif du précédent dispositif (2019-2023), qui a d'ores et déjà permis de soutenir 16 filières et fonctions supports. Si les objectifs du précédent contrat restent maintenus, le nouvel engagement conforte l'offre de soins du territoire en accompagnant les coopérations initiées entre les établissements, en lien étroit avec la feuille de route établie par le groupement à travers son projet médico-soignant partagé.

Le contrat hospitalier de territoire 2024/2028 porte sur cinq axes prioritaires dont l'accompagnement des investissements nécessaires au déploiement d'une pharmacie à usage intérieur territoriale, mesure phare du dispositif. Au total, sur cinq ans, l'ARS Bretagne mobilise un accompagnement financier de 1,5 million d'euros.

**Filière pharmacie** : Poursuivre la construction du projet de pharmacie à usage intérieur territoriale en accompagnant les investissements prévus à l'échelle du GHT.

Cette mesure, qui mobilise à elle seule 1 million d'euros sur les cinq années, doit permettre de financer en grande partie les investissements à court terme nécessaires pour accompagner la filière pharmacie territoriale, à savoir les automates de dispensation globale pour le CHBA et les automates de préparation des doses à administrer pour le CH de Ploërmel et l'EPSM Morbihan.

**Filières maladies chroniques et santé mentale** : Poursuivre la structuration territoriale des prises en charge des troubles du comportement alimentaire (TCA). Le CHT va contribuer au financement de temps médical permettant la structuration d'un parcours de soin coordonné, la mise en place de consultations d'évaluation et de suivi, l'activité d'hôpital de jour pour les publics majeurs, et le renforcement des liens avec la ville.

**Filière maternité, pédiatrie et périnatalité** : Poursuivre l'amélioration de la prise en charge et les parcours des enfants et adolescents relevant de pédopsychiatrie en renforçant l'équipe de liaison. Le CHT va contribuer au financement de temps d'assistant social pour améliorer la prise en charge du parcours territorial socio-éducatif de l'adolescent (organisation de la prise en charge en ambulatoire, relais avec la ville...)

**Maillage territorial et gradation des soins** : Développer le maillage territorial alliant recours et proximité et poursuivre la gradation des soins à destination du CH de Ploërmel avec le renforcement de l'équipe mobile de diabétologie et le développement de nouvelles consultations de néphrologie et de médecine physique et de réadaptation (MPR).

**Accès aux soins** : Améliorer l'accès aux soins dentaires des populations spécifiques grâce au développement de l'activité d'odontologie notamment auprès des patients de l'EPSM.

Ce second contrat hospitalier de territoire fera l'objet d'un suivi régulier dans sa mise en œuvre afin de capitaliser si nécessaire les actions conduites sur les autres territoires.

### Contacts presse

ARS Bretagne

Direction de cabinet - Département communication  
Tél : 07 61 23 22 78  
ars-bretagne-communication@ars.sante.fr  
6, Place des Colombes CS 14250  
– 35042 Rennes Cédex

GHBA

Direction de la communication  
Vannes-Auray, Ploërmel, Josselin, Belle-Ile-en-Mer, Malestroit  
et Quiberon  
Tél. : 02 97 01 48 99  
communication@ch-bretagne-atlantique.fr